

ORDRE DE MOBILISATION GENERALE

*Nous célébrerons ce dimanche 11 novembre 2018 le centenaire de la
Première guerre mondiale 1914 – 1918*

*Afin de rendre hommage à tous ceux qui ont combattu
nous vous invitons à une fête populaire
pour célébrer la Liberté ensemble et
refaire vivre le Monferran Savès de ce 11 novembre 1918*

*Après la cérémonie aux Monuments aux Morts,
nous vous invitons
à partager le verre de l'espoir suivi d'un pique-nique populaire
sous le signe du partage
(nous offrons la saucisse grillée, amenez une entrée ou un dessert !)*

*Nos associations de chants animeront la cérémonie.
Une exposition se trouvera à la salle des fêtes.
Un orchestre animera le bal de l'après-midi et n'hésitez pas, par votre
tenue vestimentaire à faire un clin d'œil à cette époque*

***La mémoire se transmet, l'espoir se donne
Nous vous attendons nombreux !***

**CONSEIL
MUNICIPAL**

Projets, travaux,
Réalizations,
2018 en
résumé...

*Sécurisation des
abords du groupe
scolaire*

*Travaux
d'agrandissement du
cimetière*

*Création d'un City
Stade*

*Aménagement d'une
ruelle*

*Modernisation de
l'Éclairage Public*

*Décoration et
ornementation du
village par les enfants
de l'école*

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

Décisions du Conseil Municipal :

Sécurisation de la dépose scolaire :

Attention, depuis la rentrée scolaire 2018, les règles d'arrêt et de stationnement route de Marestaing sont modifiées.

Historique : d'une demande de règlementation en 2013 à un projet global d'aménagement et de sécurisation en 2017

Depuis de nombreuses années, les instituteurs et parents d'élèves soulevaient le problème d'engorgement et de « pagaille » devant l'école lors de la dépose scolaire le matin et de la « reprise » le soir. On en trouve des traces dans les conseils d'école **de 2013 et 2014**.

Une pré-étude a ainsi été réalisée **en 2012** par le Conseil de l'architecture et de l'environnement (CAUE) du Gers. Elle met en évidence la nécessité d'avoir un véritable « projet urbain » global : aspects sécurité, mais aussi circulations piétonnes, accessibilité aux personnes handicapés, valorisation esthétique et paysagère, gestion écologique, etc. : le Conseil départemental du Gers, gestionnaire de la voirie a été sollicité après l'installation de la nouvelle équipe municipale, dès septembre 2014 (réunion de terrain). Rapidement, celui-ci informe la mairie qu'il n'exécuterait pas les travaux, car la RD 257 répond en l'état à leurs cahiers des charges.

Après une consultation publique (**année 2015**) et avoir retenu un maître d'œuvre (le cabinet de géomètre Julien Perez), le conseil municipal lance les études d'avant-projet **début 2016**. La mairie réalise ensuite **courant 2016** les travaux préalables : démolition du poste moyenne tension des Thuyas et enfouissement des lignes en entrée de bourg (côté Vival)

L'avant-projet est présenté en **janvier 2017** lors de la cérémonie des vœux, après un an de travail avec les services du Conseil départemental du Gers. Après de nouveaux allers / retours, le projet est scindé en 2 (tranche n°1 : RD 39 ; tranche n°2 : RD 257 devant l'école) et validé en **juin 2017** par la préfecture.

Le **30 octobre 2017**, le Conseil départemental du Gers attribue 5% de financement à la commune pour la tranche 1 (RD 39) et ne se prononce pas sur la RD 257 (devant l'école). Ce projet global reste donc bloqué à ce stade, en l'absence d'un financement plus important du Conseil départemental du Gers.

Solution provisoire :

Aussi, dans l'attente d'une solution durable, le conseil municipal a décidé **le 23 mai 2018** de réaménager pendant l'été (sous réserves de chantiers plus urgents) la dépose devant l'école et la mairie et de créer 5 places « zone bleue » le long de la cour primaire et de la cuisine :

Bulletin Communal n° 66

CONSEIL MUNICIPAL

Projets, travaux, Réalizations, En résumé...

Réalisations 2018
*Sécurisation des abords
du groupe scolaire,
Travaux
d'agrandissement du
cimetière, de création
d'un City Stade,
d'aménagement d'une
ruelle, Modernisation
de l'Eclairage Public,
Décoration et
ornementation du
village par les enfants
de l'école*

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

peuvent stationner 30 min maximum, en période scolaire, les conducteurs ayant le disque réglementaire (et pas uniquement les parents d'élèves).

L'objectif est ainsi d'être opérationnel pour la rentrée.

Les parents d'élèves ont reçu fin juin un disque dans le cartable (1 disque par famille).

D'autres disques sont gracieusement disponibles, dans la limite des stocks, auprès des commerçants (mais pas en mairie, afin d'inciter les usagers à aller dans les commerces locaux) : Boulangerie, Vival, ferme du Choucou et garage Ortolan.

Le stationnement le long de la haie et devant le gymnase des Thuyas sera toujours **autorisé**, l'arrêt (même 10 sec.) et le stationnement sur l'emplacement du bus, la place PMR ou sur le trottoir seront toujours **INTERDITS**.



Notre agent Régis Dartigues réalise la peinture de la zone - juillet 2018

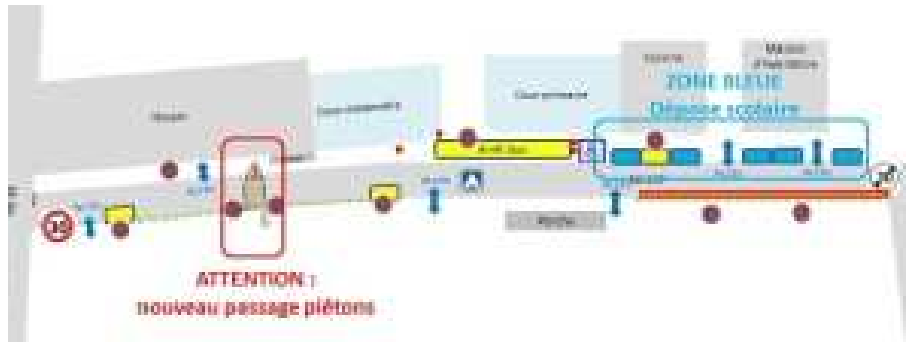


Nos agents Olivier Moulet et Régis Dartigues effectuent la pose des panneaux - août 2018

Questions / réponses :

À quoi sert une zone bleue ?

Elle oblige à la rotation des véhicules et facilite ainsi la dépose scolaire.



Pourquoi la Municipalité a-t-elle choisi la création d'une zone bleue ?

Il s'agit d'une solution provisoire (dans l'attente de la réalisation du projet global).

La solution retenue est la plus sûre pour les parents d'élèves (descente côté école) et celle qui modifie le moins les habitudes de stationnement.

Comment sait-on que l'on se trouve en zone bleue ?

La zone bleue est matérialisée par des panneaux d'entrée et sortie et par un marquage au sol.

Panneau d'entrée de zone :



Panneau de sortie de zone :



Quelle est la durée maximum d'arrêt ?

30 min

Le disque est-il également obligatoire les week-ends ou pendant les vacances ?

Non, les week-ends, les jours fériés et lors des vacances scolaires, les places sont utilisables en continu, comme les autres places de stationnement du village. En effet, il n'y a pas de difficulté d'arrêt ou de circulation à ces périodes.

Comment utiliser le disque ?

Depuis 2012, il est obligatoire d'utiliser le disque homologué européen.

Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise à l'avant du véhicule.

L'automobiliste doit indiquer sur le disque son heure d'arrivée (c'est-à-dire l'heure à laquelle il se gare).

Quels véhicules sont concernés ?

Tous les véhicules 4 roues. Seules les Personnes à Mobilité Réduite peuvent stationner sur une zone bleue de façon illimitée.

Peut-on utiliser un disque autre que celui remis par la mairie ?

Oui, si celui-ci correspond au modèle officiel.

Où se procurer le disque de stationnement ?

Le disque est disponible gratuitement auprès des commerces de Monferran-Savès (boulangerie, Vival, garage Ortolan et restaurant du Choucou), dans la limite des stocks disponibles.

Le disque est également disponible à l'achat dans les magasins spécialisés ou sur internet.

Pourquoi est-il désormais interdit de s'arrêter le long de la haie entre le gymnase des Thuyas et l'entrée du lotissement St Roch ?

Désormais, la chaussée n'est plus assez large puisqu'il y'a les places « zone bleue » côté école.

Pourquoi ne peut-on pas s'arrêter quelques instants à côté du passage piéton ?

Parce que les voitures cachent les enfants. Un accident peut arriver très rapidement.

Que coûtera l'absence de disque, un disque mal placé, ou le dépassement du temps autorisé ?

Une contravention de 35 euros, amende forfaitaire, imposée et encaissée par l'État. Elle est majorée à 75 euros en l'absence de paiement sous 45 jours.

Que coûtera un arrêt, même de moins d'une minute, sur l'emplacement du bus, la place réservée aux handicapés, le passage piéton, devant un accès, ou sur le trottoir ?

Une contravention de 135 euros, amende forfaitaire, imposée et encaissée par l'État.

Création d'un City Stade

Les travaux de réalisation d'un espace ludo-sportif ou « city-stade » ont repris. Ils avaient été interrompus de janvier à mai en raison de la mauvaise qualité du terrain. Des études de sol ont ainsi été nécessaires et les travaux complémentaires ont été approuvés par le conseil municipal le 23 mai 2018 (apport de tout-venant pour renforcer la structure porteuse). En raison du planning de l'entreprise de travaux de terrassements, la « Routière des Pyrénées (STPAG) » à Valence-sur-Baïse, le chantier a repris en septembre. Le city-stade en lui-même est construit et posé par l'entreprise Kaso à Andernos. Le projet est mené par Bertrand Besse, conseiller municipal délégué aux sports. Son coût total s'élève à 140 000 € HT.

Cet investissement important est rendu possible grâce à la **participation technique et financière de l'Essor**. Toute l'équipe municipale les remercie pour ce soutien !

Le city-stade devrait être finalisé en novembre prochain. La date d'ouverture au public sera communiquée par affichage et sur le site internet de la mairie : monferran-saves.fr



Aménagement d'une ruelle au village

En concertation avec les riverains, le conseil municipal a décidé l'aménagement d'une ruelle reliant la rue de Gascogne (au niveau de l'église) au boulevard du Nord et au futur city-stade. Suite à l'enquête publique, réalisée au printemps 2017 (cf. bulletin communal n°60 de mars 2017), un échange de terrains a été acté par le conseil municipal le 14 mars 2018 avec les consorts Peene : la continuité du domaine public pourra ainsi être rétablie. La ruelle sera réservée aux circulations non motorisées.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise « Routière des Pyrénées (STPAG) » qui construit la plateforme pour le city-stade afin de réaliser des économies d'échelle (proximité des deux chantiers). Leur coût prévisionnel est de 100 000 € HT environ. Ils sont subventionnés à hauteur de 35% par la préfecture du Gers (l'État), au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. La commune est en attente d'une réponse du conseil départemental du Gers pour une subvention supplémentaire. L'État est aujourd'hui le premier soutien de la commune pour son fonctionnement courant comme pour ses investissements. Les travaux devraient être terminés pour la fin d'année. Le chantier est dirigé et coordonné par un maître d'œuvre, la SCP Julien Perez, sous la supervision de Raymond Laborde, 4^{ème} adjoint, et de Maryelle Vidal, conseillère municipale.



Agrandissement du cimetière



Le conseil municipal a voté à l'unanimité, le 29 novembre 2017, le projet d'agrandissement du cimetière. Ce projet, mené par Maryelle Vidal, conseillère municipale, doit permettre d'agrandir le cimetière de Monferran-Savès par étapes : la première étape consiste en la suppression du mur de clôture ouest et la création d'une allée en gravier sur « nids d'abeille » (comme les autres allées refaites en 2016). L'objectif étant de pouvoir attribuer quelques nouvelles concessions, pour un coût d'aménagement limité, en partie ouest (à droite en entrant). Les autres étapes seront réalisées à moyen ou long

terme.

Le projet est rendu possible grâce à un échange de terrains avec monsieur Barrau, propriétaire de la parcelle contigüe au cimetière. Le coût des travaux est de 50 000 € HT environ. Ils devraient être terminés pour la fin d'année, comme ceux de la ruelle.

Registre des personnes vulnérables : faites-vous connaître

Suite à la canicule du mois d'août, la mairie a instauré un registre des personnes vulnérables. L'objectif est de disposer d'informations actualisées permettant de contacter les personnes fragiles de la commune (personnes âgées, malades...) en cas d'épisode extrême (grand froid, canicule, etc.) afin de les alerter et de leur faire apporter, si besoin, une assistance.

Les personnes peuvent s'inscrire en appelant la mairie (aucune pièce justificative demandée).

Sont principalement invitées à se faire connaître :

- ✓ les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à leur domicile,
- ✓ les personnes âgées de 60 ans en difficulté (inaptitude au travail, maladie, isolement...) ;
- ✓ les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.
- ✓ et toute personne se sentant vulnérable (isolée, sous traitement médical, femmes enceintes, etc.).

Eclairage public

La municipalité a décidé, afin d'abaisser très significativement les puissances et donc les consommations, de moderniser l'éclairage public communal. Les travaux de remplacement des luminaires existants par des luminaires LED ont été réalisés par le Syndicat d'Énergie du Gers durant l'été.

Espaces Verts

La commission espaces verts souhaite remercier tous les enfants et tous les accompagnants (personnel de l'École et du Centre de Loisirs) pour toutes leurs réalisations décoratives que vous pouvez voir et découvrir dans le village, telles les jardinières joliment fleuries, les suspensions qui ornent nos arbres.

Vous pouvez consulter tous les comptes rendus des divers conseils municipaux sur le site de la commune ou en mairie.

École et enfance jeunesse



Afin d'établir des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019/2020, les parents des enfants nés en 2016 (des communes de Monferran-Savès, Marestaing ou Clermont-Savès) qui souhaitent les scolariser à l'école primaire de Monferran-Savès doivent très rapidement contacter la Directrice de l'école Madame ARRIGHI Marie-Pierre au 05 62 07 83 45 ou à l'adresse électronique

ecole.monferran-saves@wanadoo.fr

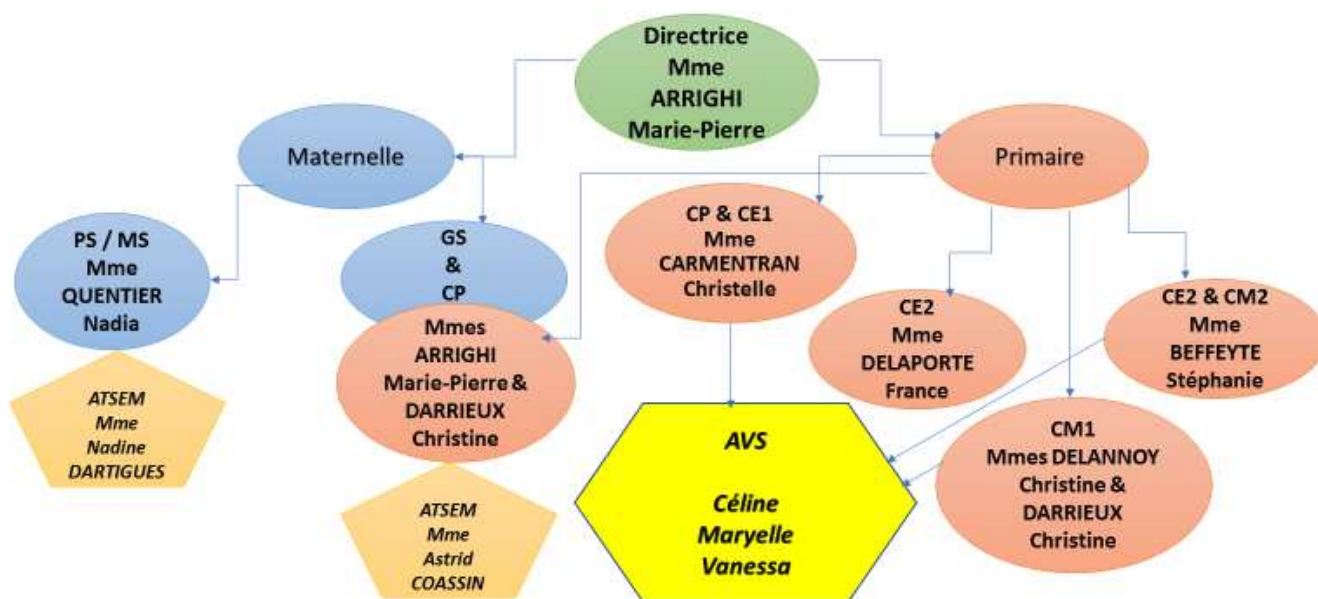
et donner le nom, prénom date de naissance et commune d'origine de l'enfant.

Il en va de même pour les nouveaux arrivants sur l'une de ces communes (quand c'est prévisible).

La Direction Départementale des Services Académiques demande ces prévisions d'effectifs pour la mi-novembre. Merci.

Organigramme de l'École

ORGANIGRAMME DE L'ECOLE 2018-2019



Organisation des services :

Dorénavant, Nadine Dartigues est ATSEM dans la classe des petites et moyennes sections de maternelles où elle assiste Madame Nadia Quentier et Astrid Coassin est ATSEM dans la classe des grandes sections de maternelle et CP où elle assiste Madame Marie-Pierre Arrighi.

L'équipe de restauration, dirigée par Christine Chaudat est composée de Paméla Paris, Christine Delfini et Elodie Dutour.

L'école et l'ALAE :



Nous vous rappelons que l'ALAE géré par la Communauté de Communes est ouvert le mercredi après-midi depuis la rentrée scolaire 2017-2018. La directrice de cette structure est Madame Nadine Belmonte.

Les inscriptions doivent se faire auprès de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ou auprès de la directrice de l'Accueil de Loisirs Madame Lucie Vandernoot aux heures d'ouverture de l'Alae en période scolaire ou de Madame Nadine Belmonte les mercredi après-midi.

Pour tous renseignements vous pouvez vous connecter sur le site internet de la CCGT

<http://www.ccgascognenetoulousaine.com>



Service Restauration :

Le service de restauration fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Nous vous rappelons qu'il faut s'inscrire 10 jours à l'avance.

Seules deux dérogations exceptionnelles par enfant sont acceptées durant l'année scolaire.

Des Menus à thèmes vous seront proposés tout au long de l'année scolaire.

La Commission Menu s'est réunie le 10 septembre afin d'élaborer les menus jusqu'aux vacances de Toussaint. L'équilibre des repas, le choix des légumes, des fromages, ont été longuement étudiés afin d'éviter trop de répétitions ou des associations indigestes.

Le chef gérant et son équipe travaillent des produits frais et locaux. La livraison des repas est effectuée en liaison froide et les plats sont remis en température dans les locaux de la restauration scolaire.

N'hésitez pas à aller sur le site <http://www.ansamble-et-moi.fr/ecole> pour mieux connaître notre service de restaurant géré par la société Ansamble.

Vous pouvez retrouver les menus sur notre site www.monferran-saves.fr

Pour toutes questions concernant la cantine vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de la Conseillère Municipale délégation cantine : Madame Barrau Sandrine au 06/34/58/22/93



L'Association des Parents d'Elèves vous propose :

25 novembre 2018 : Vide Chambre dédié à l'enfance (jouets, vêtements, mobiliers ...) à la Salle des Fêtes de Monferran Savès de 9h à 17h. Inscriptions auprès de Madame Nancy Maurel-Bellini au 06.81.08.40.96 **avant**

le 5 novembre

6€ la table de 2 mètres / Buvette et restauration sur place

9 décembre 2018 : Goûter de Noël de l'association à la Salle des Fêtes.

Le Comité des Amis de La Belote



La nouvelle saison commence le mercredi 31 octobre 2018

Le comité des amis de la belote vous informe que vous pouvez les contacter pour tous renseignements en appelant la Présidente de l'association, Madame Marie-Christine QUILLOT au 06 98 78 94 91, et vous attend nombreux pour la reprise.



Bibliothèque Communale « Histoires sans fin »

Offrez-vous un moment de lecture et de détente

Mardi de 17 à 19 heures

Mercredi de 16 à 18 heures

et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.



Association Sportive Monferranaise

Si vous voulez faire du sport et notamment du football dans un club convivial et familial, n'hésitez pas à rejoindre l'ASM.

Voici toutes les informations pour cette nouvelle saison :

Foot - loisir tous les dimanches de 10h à 12h contactez Pierre FOURQUET 0663744814

Foot féminin tous les mardis et vendredis de 19h15 à 21h30, contactez Alexia CENAC 0676849204

Vétérans tous les vendredis contactez Thibault BENINCA 0699346618

Les seniors entrainements tous les jeudis de 20h à 22h contactez Stéphane COUCKE au 0658977934

Pour toutes autres infos contactez Patrick BRUX président de l'ASM 0610183514

Ecole de foot :

SAISON 2018 / 2019

Responsables :

BRUX Patrick (Président)	tél. : 06.10.18.35.14
ARNAUD Anthony (école de foot)	tél. : 06.19.26.64.28.
CENAC Alexia (féminine)	tél. : 06.76.84.92.04
MOTHES Laure (secrétaire)	tél. : 06.71.04.92.27

CATEGORIES – HORAIRES D'ENTRAINEMENT

ECOLE DE FOOTBALL LABELISE F.F.F

ASM

BABY-FOOT nés en 2013-2014 (le samedi de 10h30 à 11h30 à Monferran- Savès

U6 et U7 nés en 2012-2013 (le mercredi de 17h15 à 18h45 à Monferran- Savès

U8 et U9 nés en 2010-2011 (le mercredi de 17h15 à 18h45 à Monferran- Savès)

U10 et U11 nés en 2008-2009 (le mercredi de 18h00 à 19h30 à Monferran- Savès)

Entraînement de gardien pour les U7, U9, U11 et U13 un mercredi sur deux de 17h00 à 17h45 à Monferran-Savès

AGS (Entente Arrats Gimone Save)

U12 et U13 nés en 2006-2007 (le lundi de 18h30 à 20 h 00 et le mercredi de 15h30 à 17h00 à Monferran- Savès)

U14 et U15 nés en 2004-2005 (le mercredi et vendredi de 18h00 à 19h30 à Gimont)

U16 et U17 nés en 2002-2003 (le mercredi et vendredi de 18h00 à 19h30 à Aubiet)

Football Féminin Gascogne Toulousaine 32 U13F à U18F (Entente Monferran-Savès, Ségoufielle et L'Isle-Jourdain)

U13 F à U18 F nées de 2001 à 2006 (le mardi de 19h15 à 20h30 à Monferran-Savès et le vendredi de 19h15 à 20h30 à Ségoufielle)



PIECES A FOURNIR

- **Certificat médical + attestation d'assurance (pour tous les enfants de moins de 5 ans)**
 - Photocopie pièce d'identité (pour 1 ère inscription)
 - Autorisation parentale jointe (1 Ligue et 1 Club)
 - Photo d'identité (une seule)
 - Frais d'inscription : 60 Euros (30 Euros pour les BABY-FOOT) **chèque à l'ordre de l'A.S.M**
 - **Demi-tarif pour les féminines jusqu'à 11ans.**

Festivités de l'ASM pour ce trimestre :

- Une soirée Repas dansant est organisée le Samedi 17 novembre 2018 à partir de 19 h 30 par la section animation « Tournoi de Baillargues » à la Salle des Fêtes. Les bénéfices récoltés lors de cette soirée permettront aux joueurs des catégories U11 et U13 de participer à ce tournoi, le week-end de Pentecôte, à moindre coût. Nous comptons sur la présence de nombreux Monferranais !!! N'hésitez pas à en parler autour de vous. Inscriptions auprès de Caty SANS au 06.22.22.01.53 au plus tard le lundi 12 novembre 2018.
- Goûter de Noël de l'association à la salle des Fêtes le Dimanche 16 décembre 2018



Bibliothèque Communale « Histoires sans fin »

La bibliothèque recherche activement un nouveau bénévole. Renseignements auprès de Monique FABRE au 05.62.07.84.01 ou directement sur place aux horaires d'ouverture :

Mardi de 17 à 19 heures, Mercredi de 16 à 18 heures et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.



Les Nouveaux Terriens

La table d'hôtes "Les nourritures terrestres" ouvre pour la 4ème saison. Comme d'habitude nous recevons à notre table douze personnes pour discussions à bâtons rompus, rires et bons petits plats à partager.

Les prochaines dates sont :

Le dimanche 21 octobre à midi

Le dimanche 4 novembre à midi

Le dimanche 25 novembre à midi

Le dimanche 9 décembre à midi

Pour réserver et connaître les menus, les thèmes de nos rencontres et savoir comment venir, plusieurs solutions :

Par téléphone au 06 38 22 74 18

Par email : resa@nourrituresterrestres.eu

ou inscrivez-vous directement sur le site www.nourrituresterrestres.eu pour recevoir la lettre d'information.



« Chant Trad »

Le groupe chant trad a repris son activité dans la salle d'activité de l'école environ deux vendredi par mois à 20h30.

Le 12 octobre à 20h aura lieu l'assemblée générale de l'association. Elle sera suivie d'une séance de chant.



Comité des fêtes

Revivez avec quelques photos d'Anne-Cécile Delecroix, la 1ère adjointe, les temps forts de la [fête du village 2018](#). Un grand bravo au comité des fêtes pour cette organisation sans faute et merci à tous ceux et celles qui ont aidé à faire de cette manifestation un moment heureux et convivial !

Apéro offert par le Comité des fêtes :



Repas du samedi soir (certains font bande à part...)



Soirée musicale :



Conférence sur l'histoire du village le dimanche avec Jean Castan :





C'est la reprise du Sport Santé Adapté ! Cette année nous avons repris **depuis le lundi 17 septembre 2018**.

Nouveauté cette année :

- **Changement d'horaire sur la commune de Beaupuy.**
- **Modalités de paiement réécrites dans la charte de l'activité : Nous demandons à chaque personne de payer l'adhésion trimestrielle dès le début du trimestre. Vous aurez sinon des rappels réguliers durant les trois premières semaines pour vous demander de régler au plus vite. Nous**

avons besoin de recevoir les paiements rapidement pour une question de gestion administrative et comptable dans l'association. Bien évidemment, il vous est quand même possible de vous inscrire en milieu de trimestre, auquel cas vous bénéficierez d'un prorata sur le prix du trimestre. Nous rappelons que ce programme peut subir des changements, pour tenter de satisfaire le plus de personnes possibles.

Voici le programme complet :

LUNDI 12h15 - 13h15 : SEGOUFIELLE

LUNDI 15h15 - 16h15 : ENDOUFIELLE

LUNDI 18h30 - 19h30 : CLERMONT-SAVES

MARDI 10h30 - 11h30 : MONFERRAN-SAVES

MARDI 17h45 - 18h45 : MONFERRAN-SAVES

MARDI 19h15 - 20h15 : MARESTAING

MERCREDI 15H30 - 16H30 : BEAUPUY

MERCREDI 18h15 - 19h15 : LIAS

JEUDI 11h30 - 12h30 : L'ISLE JOURDAIN

JEUDI 12h30 - 13h30 : L'ISLE JOURDAIN

JEUDI 18h30 - 19h30 : AURADE

Si vous avez des questions n'hésitez pas à me contacter par mail ou téléphone pour plus d'informations.

Romain AUZEMERY

Responsable Pôle Sport-Santé

Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine

Avenue du Bataillon de l'Armagnac, 32600 l'Isle-Jourdain

Tel : 06 83 09 16 64 - 05 62 62 67 43

Mail : oisgt.romain-auzemery@orange.fr

POUR INFO



L'ESSOR

Pour être acteur de sa vie

L'ESSOR

Les jeunes de l'ESSOR ont retrouvé le chemin de Monferran le mercredi 29 août.

Après une installation dans la bonne humeur, la journée du jeudi 30 après-midi a été ludique pour bien finir les vacances :

Tournois de foot, jeux gonflables (babyfoot géant, glisse dans un toboggan aquatique et twister géant)

Aujourd'hui la rentrée ! Tout le monde retrouve le chemin des classes pour une année que l'on souhaite studieuse.

Révision des listes électorales



Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont recevables en mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, soit jusqu'au **Lundi 31 décembre 2018** aux heures d'ouverture du secrétariat.

Si vous souhaitez vous inscrire, munissez vous d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité et rendez-vous en mairie aux heures et jours d'ouverture pour effectuer cette formalité.

Sécheresse / Inondations



Les dossiers déposés en mairie, concernant les dégâts causés par la sécheresse 2017 ou par les forts intempéries des mois de mai et juin, ont été transmis aux services préfectoraux. Nous sommes en attente d'une réponse du Ministère de l'Intérieur suite à nos demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

2x2 voies : Début des opérations d'arpentage et accès aux propriétés privées



Depuis cet été 2018, les agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, de la direction inter-régionale des routes Sud-Ouest (DIR SO) et le personnel des entreprises mandatées et accréditées par elles, sont autorisés par le préfet à accéder aux propriétés privées situées dans la zone d'étude de la future 2 x 2 voies (cf. plan ci-dessous).

Les agents sont autorisés à effectuer :

- ✓ des levés de plans ;
- ✓ des piquetage et bornage des emprises foncières ;
- ✓ des reconnaissance géologiques et géotechniques ;
- ✓ des ouvertures de passages ;
- ✓ des recherches et mesures hydrographiques ;
- ✓ des études acoustiques sur les immeubles ;
- ✓ et diverses reconnaissances.

Recensement Citoyen



Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en octobre, novembre, décembre 2002	31 mars 2019
Nés en janvier, février, mars 2003	30 juin 2019
Nés en avril, mai, juin 2003	30 septembre 2019
Nés en juillet, août, septembre 2003	31 décembre 2019

nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1^{er} octobre 2002 et le 30 septembre 2003.

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.

Quand les citoyens deviennent acteurs de la production d'énergie



Produire et consommer localement peut se décliner de bien des manières. C'est, fort de ce constat, qu'un groupe de citoyens représentatifs des cinq communautés de communes du Pays Porte de Gascogne a décidé de s'emparer du problème de l'énergie. Issu du Conseil de développement du Pays Portes de Gascogne, ce groupe de bénévoles motivés a monté un projet de toits solaires.

La participation citoyenne en est le cœur et le moteur. « Nous souhaitons, en tant que citoyens, participer activement aux défis lancés pour un avenir durable de notre territoire ». Le principe est simple : chaque habitant des 5 communautés de communes du Pays Portes de Gascogne (Savès, Gascogne toulousaine, Arrats Gimone, Lomagne gersoise et Bastides de Lomagne) peut devenir acteur de cette démarche soit en prenant une ou plusieurs parts sociales dans la société d'actions simplifiée (SAS) qui est l'objet de ce projet, soit en mettant un toit à disposition de la SAS. Des possibilités d'équipements en autoconsommation des ménages sont également envisageables à des tarifs très compétitifs. Les communes ou collectivités territoriales peuvent elles aussi s'investir dans l'opération et proposer des toitures à équiper. Plusieurs d'entre elles ont déjà sollicité l'association pour des études de faisabilité ou pour devenir membre.

L'intérêt principal de ces grappes de toits solaires est avant tout d'accélérer la transition de nos modes de production d'énergie, de protéger le climat et la qualité de vie dans notre territoire ainsi que de se détacher progressivement d'une dépendance énergétique coûteuse et polluante. Mais d'autres aspects méritent aussi d'être soulignés : à l'image du financement local, ce sera l'emploi local qui sera également favorisé par l'emploi d'artisans de notre région.

Le projet a été mûrement réfléchi dans tous ses aspects et rigoureusement analysé au niveau financier. La revente d'électricité à un fournisseur d'énergie génèrera des apports financiers qui permettront de nourrir et faire évoluer le nombre d'installations au fil du temps. La région Occitanie et l'Ademe (agence de la maîtrise de l'énergie) ont validé leur implication dans le projet et en seront partenaires en finançant les études de faisabilité et en contribuant à part égale avec les parts citoyennes jusqu'à concurrence de 100 000€. Quand un citoyen achètera une part à 50€, la région ajoutera la même somme pour financer les installations photovoltaïques.

Après avoir été présenté aux élus de plusieurs conseils municipaux et communautés de communes, le projet rencontre un vif succès et déjà, les demandes de parts affluent. Les premiers projets sont en cours de montage.

Pour tous ceux qui, soucieux de l'avenir de notre climat et celui de notre territoire sont intéressés par le projet, il est possible de joindre l'association « Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne » pour obtenir des informations ou prendre des parts sociales en s'adressant à ecppg32@orange.fr

Pour les habitants de la Gascogne Toulousaine, vous pourrez rencontrer l'association sur leur stand lors de la foire de la Saint Martin le samedi 10 novembre 2018.

Visite du Centre de Tri



Trigone organise une fois par mois la **visite gratuite de son centre de tri ouverte à tous (enfants + de 10 ans) sur inscription.**

La visite du centre de tri permet de mieux comprendre les enjeux réels autour des déchets, qu'ils soient écologiques ou économiques, l'intérêt du recyclage et réfléchir sur les modes de consommation.

La visite dure une heure et se déroule en deux temps :

➤ **Présentation**

- ✓ Le fonctionnement global de la filière déchets sur le département
- ✓ Les dispositifs du tri, les matières, le recyclage
- ✓ Le traitement des ordures ménagères dans les centres d'enfouissement
- ✓ La prévention des déchets

➤ **Visite du centre de tri**

Les prochaines visites auront lieu :

- Le mardi 2 octobre de 17h30 à 18h30
- Le jeudi 8 novembre de 17h30 à 18h30

Inscriptions en ligne : <http://www.trigone-gers.fr/Venez-visiter-le-centre-de-tri> ou par téléphone au 05.62.61.25.15 ou par mail : contact@trigone-gers.fr

Un petit rappel, un peu de civisme...



Les Poubelles sauvages ...

Malgré les différents rappels concernant les Poubelles Sauvages dans les précédents bulletins nous trouvons encore des déchets déposés à même le sol. Alors, encore une fois nous aimerions vous dire que de nombreux services sont à votre disposition, ramassage des encombrants effectué par nos services une fois par mois, déchetteries à proximité sur les communes de L'Isle-Jourdain et de Gimont. Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour que notre village soit respecté et qu'il reste propre.

Vous trouverez en encart les horaires des déchetteries du canton et vous pouvez également trouver tous les renseignements nécessaires sur le site du SICTOM

<http://sictom-est-gers.blogspot.fr/>




Les Lettres Anonymes ...

Nous vous informons que tout courrier anonyme déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie ne sera pas pris en considération et ne fera l'objet d'aucune attention collective. Nous sommes là pour écouter et entendre toutes vos doléances. L'anonymat enlève toutes possibilités de réponse et de solution.

Encombrants

Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.

COLLECTE ENCOMBRANTS		COLLECTE DECHETS VERTS
<i>Jeudi 25 octobre 2018 Jeudi 29 novembre 2018 Jeudi 20 décembre 2018</i>		<i>Mardi 16 octobre 2018 Mardi 13 novembre 2018</i>

Inscription en mairie au plus tard 48h avant.



Le retour de l'Automne !!!

L'automne arrive, avec ses journées plus courtes et plus froides. L'hiver approche rapidement. Que doit-on donc faire au jardin en automne ? Le préparer pour l'hiver bien entendu !

Planter, repiquer, transplanter

L'automne est la saison idéale pour transplanter les arbres et repiquer les plantes car la terre est suffisamment humide, en raison des pluies régulières. Le sol étant encore tiède avec l'été qui finit et l'automne qui commence, les plantes ont encore le temps de s'adapter à un nouvel endroit et de former de nouvelles racines.

Les **nouvelles plantes peuvent être repiquées à l'automne**, sans aucun souci. C'est votre dernière chance avant l'hiver d'apporter une touche de couleur à votre jardin. L'automne est la saison idéale pour planter des roses, par exemple, avant les premières gelées.

Planter des bulbes

Vous pouvez également planter des bulbes en automne pour que leurs fleurs germent de terre avec l'arrivée du printemps et viennent colorer votre jardin. L'orientation est cruciale pour que ces hérauts du printemps puissent fleurir magnifiquement.

Si la terre est fraîche et humide au printemps, elle peut être sèche et poreuse en été, durant leur période de dormance. Les **bulbes doivent être plantés** dans la terre à une **profondeur d'environ deux ou trois fois leur taille**.

Couper les plantes vivaces herbacées, arbustes et buissons

Lorsque les arbustes jaunissent, leurs tiges se courbent vers le sol ou commencent à flétrir, il est temps de les couper. En effet, les plantes commencent à ramener la sève vers leurs propres racines. Si elles ne sont pas coupées, elles risquent de dépérir.

Les **arbustes et les buissons peuvent être coupés à environ un quart de leur taille**. Cela varie toutefois selon le type d'arbuste ou de buisson. Vous trouverez davantage d'informations sur les étiquettes des plantes ou en vous renseignant auprès de votre jardinerie locale.

Tailler les haies

Il convient de tailler les haies une dernière fois en automne pour éviter qu'elles ne pourrissent avec l'accumulation d'humidité.

Coupez les haies à feuilles persistantes autant que possible en faisant attention à ne pas former de trou sinon elles ne repousseront pas en hiver et elles auront un aspect dégarni.

Débarrassez également les haies des feuilles d'arbres tombées sans quoi elles respireront mal, ne pourront pas absorber la lumière du jour et risqueront de pourrir.

Entretenir la pelouse

En hiver, la pluie, le froid et le manque de soleil dégradent la pelouse. C'est pour cette raison qu'elle a besoin d'être bichonnée avant que les grands froids n'arrivent. Lorsque les feuilles tombent en automne, elles doivent être régulièrement **ratissées de la pelouse**. Si vous les laissez, la pelouse manquera de lumière, ce qui favorisera la formation de parcelles sèches marron et également de mousse.

Tondez votre gazon pour la dernière fois vers le début du mois de novembre. Veillez à ne pas le tondre à une hauteur inférieure à 5 cm car un gazon plus long absorbe mieux une faible quantité de lumière. Il résistera mieux aux mauvaises herbes et à la formation de mousse.

L'utilisation d'un engrais d'automne est également conseillée. Les **engrais d'automne** contiennent généralement peu d'azote et beaucoup de potassium. Cette quantité de potassium permet de renforcer le gazon et d'améliorer sa résistance au gel. En automne, évitez d'utiliser des engrais pour pelouse traditionnels car leur teneur élevée en azote est telle que le gazon pousse plus vite, ce qui augmente le rend plus sensible au gel.

Naturellement, voici quelques autres petits gestes à ne pas oublier pour anticiper les premières gelées :

- Les massifs fleuris, roses et autres plantes qui résistent mal au gel doivent être recouverts de brindilles de bois, de feuilles ou encore être emballées dans du papier bulle ou un matériau similaire.
- Déterrez les bulbes d'été comme les dahlias et conservez-les dans un carton bien aéré, dans votre cave.
 - Ramenez les plantes en pot à l'intérieur ou placez-les à l'abri.
- Débranchez les arrivées d'eau et videz les robinets et dispositifs d'arrosage pour éviter qu'ils ne soient endommagés par le gel.
- Démontez les pompes des bassins et, si nécessaire, installez une pompe antigel.



***Festivités du quatrième trimestre 2018
organisées par les différentes associations
communales***

- ❖ ***21 octobre 2018 : Repas « Les Nouveaux Terriens »***
- ❖ ***4 novembre 2018 : Repas « Les Nouveaux Terriens »***
- ❖ ***11 novembre 2018 : Commémoration « Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 »***
- ❖ ***17 novembre 2018 : Soirée Repas Dansant de l' « ASM »***
- ❖ ***25 novembre 2018 : Vide Chambre de l' « APE »***
- ❖ ***25 novembre 2018 : Repas « Les Nouveaux Terriens »***
- ❖ ***9 décembre 2018 : Goûter de Noël de l' « APE »***
- ❖ ***9 décembre 2018 : Repas « Les Nouveaux Terriens »***
- ❖ ***16 décembre 2018 : Goûter de Noël de l' « ASM »***

Prochain bulletin en décembre ou janvier.

Qu'il fait bon vivre à MONFERRAN-SAVES !!!!!

